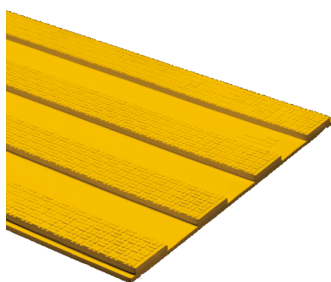




1. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Les Bandes de guidage ou d'Aide à l'Orientation (BAO) permettent aux personnes aveugles ou malvoyantes (PAM) d'être guidés dans leurs déplacements. Ce repère au sol, à la fois tactile et contrasté visuellement, sert de guide à la canne ou au pied sur l'ensemble de la chaîne de déplacement. Ce modèle est préconisé pour un usage extérieur.



2. DOMAINE D'APPLICATION

Tous types de sols intérieur et extérieur, en voirie comme en ERP

- . Trottoirs
- . Passages piétons
- . Arrêts de bus
- . Borne d'appel
- . Volée d'escalier
- . Bâtiment public

3. UTILISATION - MODE D'EMPLOI

ENROBE :

Le support doit être propre, sec et exempt de matière non adhérente (les poussières, gravillons, graisse, huile, etc.)

Les revêtements neufs devront être sec depuis un mois

BETON

Le support doit être propre et sec, et sans matières non adhérentes (les poussières, gravillons, graisse, huile, etc.)

Sur une chape neuve attendre 1 mois de séchage

Faire un grenailage

1°) planter et délimiter la zone d'application à l'aide de bande cache,. Laisser 5 mm entre le bord interne de la bande cache et le bord de la bande podotactile.

2°) mélanger avec un malaxeur électrique les deux composants de la colle.

Appliquer le mélange à la spatule crantée, 4 mm de large par 2.5 mm de haut.

Pour les supports plus ouverts il est conseillé d'utiliser une spatule de 7 mm de large par 5 mm de haut pour la denture.

Appliquer immédiatement le RAIL sur la colle.

La durée du mélange est de 15 mm à 20° C

Effectuer une légère pression, afin d'éviter les occlusions d'air et faire remonter la colle sur les bords et les angles.

Supprimer le cache, puis attendre le durcissement complet pour une remise en circulation piétonne.

Conditions d'application : Le support de collage doit être propre, sec, dégraissé et décapé. La température ambiante doit être comprise entre + 5°C et 30°C. à une hygrométrie <80%

NE PAS MANIPULER EN DESSOUS DE 5 °

Application : Le collage des bandes de guidages se réalise à l'aide d'une colle polyuréthane.

La remise en circulation peut être effectuée dès 30 minutes après la pose.

4. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Matière : polyuréthane armé. Insensible aux UV et antigélif. 3 ou 4 canelures

Version adhésive : sol lisse adhésif fin, sol granuleux adhésif épais

Version à coller : Les dalles en extérieur se fixent avec la colle BEV Bi composante polyuréthane (1 kg pour 1 dalle). Sur tous types de sols hors pavage. Mise en circulation après 24H

Grande souplesse

Très bonne résistance à la déchirure, dû à des fibres de renfort

Résistance à la glissance : test SRT >0,40 soit 0,52

Résistance feu et fumée : M3 F2

Stabilité du produit : test indentation conforme

Test stabilité dimensionnelle conforme

Dimensionnement et continuité : conforme

Pouvoir adhésif : test de pelage FINAT (adhésif épais) 53,6 N/25 MM

Test de pelage AFERA 4001 (adhésif fin) 27 N/25 MM

Tests réalisés par les laboratoires nationaux suivants : GINGER CEBTP CEREMA LNE

Couleurs disponibles

IVOIRE	RAL 1014
GRIS AGATE	RAL 7038
JAUNE MELON	RAL 1028
GRIS TENTE	RAL 7010
ROUGE CARMIN	RAL 3002
BRUN PÂLE	RAL 8025
ROUGE OXYDE	RAL 3009
BLANC	RAL 9010
BLEU TRAFIC	RAL 5017

NOIR RAL 9005
VERT SIGNALISATION RAL 6032

CONDITIONS DE STOCKAGE ET D'USAGE

Stocker dans l'emballage d'origine, à l'abri de l'humidité. Manipuler à une température comprise entre +5°C et +30°C.

ENTRETIEN Lavage à l'eau et aux détergents classiques avec brosse souple.

*COULEURS DISPONIBLES EN SEPTEMBRE 2017

Conditionnement :

3 canelures

Dimensions	Multiple de vente
166 x 970 mm	2 ou 6

4 canelures

Dimensions	Multiple de vente
228 x 970 mm	2 ou 6

5. TEXTES DE LOI

Selon l'arrêté du 1^{er} août 2006 – article 2 :

"Le revêtement de cheminement doit être contrasté avec l'environnement."

"Le cheminement doit comporter un repère continu tactile et visuel pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite."

AU 1^{er} Janvier 2015, l'ensemble des locaux ouverts au public doivent être obligatoirement accessibles aux personnes handicapées.

La loi handicap impose aux ERP (Etablissement recevant du public) de répondre aux exigences et aux normes d'accessibilité, en 2015

Ce dispositif s'insère dans le cadre de la loi n° 99-756 du 13 juillet 1991,
Accessibilité des personnes handicapées et du décret n°99-756 du 31 Août 1999